

DEC150974DR08

Décision portant nomination de Mme Catherine OUK aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » (CRIBL)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC12274DSI du 05 janvier 2012 modifié portant création de l'unité mixte UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » (CRIBL) et nommant M. Michel COGNE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du mardi 8 avril 2014 ;

Considérant que Mme Catherine OUK a suivi la formation initiale d'assistant de prévention, d'une durée de 6 jours, organisée par l'université de Limoges du 27 janvier 2014 au 16 octobre 2014 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Catherine OUK, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » (CRIBL), à compter du 1^{er} janvier 2015.

Mme Catherine OUK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Catherine OUK est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 6 mars 2015

Le directeur de l'unité
Michel COGNE

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université Hélène Pauliat